REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5398

Lyon 9e – Cession à l'euro symbolique par la Ville de Lyon au profit de Lyon Métropole Habitat de deux parcelles de terrain situées aux droits des immeubles 17-18 quai Paul Sédallian - EI 09 130 –N° d'inventaires 09130 T 001-02 et 09130T 001-03

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur: Mme GAY Nicole

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE: 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES:

2020/5398 - LYON 9E - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE LYON METROPOLE HABITAT DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN SITUEES AUX DROITS DES IMMEUBLES 17-18 QUAI PAUL SEDALLIAN - EI 09 130 -N° D'INVENTAIRES 09130 T 001-02 ET 09130T 001-03 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée AI 121 d'une superficie de 6085 m² située à Lyon 9ème en retrait du quai Paul Sédallian, communément appelée « square Edouard Mouriquand », faisant partie du secteur de la Sauvagère.

Lyon Métropole Habitat est propriétaire, aux 17 et 18 quai Paul Sédallian, de deux immeubles de logements, en cours de réhabilitation, construits sur les parcelles cadastrées AI 22 et AI 23. Ils constituent la résidence « la Sauvagère I ».

Le bailleur social Lyon Métropole Habitat allant procéder à la mise en copropriété de ses immeubles et à leur vente, il a sollicité la Ville de Lyon pour acquérir l'assiette foncière située sous les débords des balcons de ses logements se trouvant en surplomb de la parcelle AI 121, propriété Ville de Lyon.

Pour ce faire, la parcelle AI 121 de la Ville de Lyon a été découpée en trois nouvelles parcelles. Les parcelles AI 132 et AI 133, d'une superficie respective de 4 m², correspondent aux emprises situées sous les débords des immeubles et font l'objet de la présente cession, soumise à votre approbation. La parcelle AI 134 d'une superficie de 6077 m² correspond, quant à elle, à la nouvelle parcelle du square Edouard Mouriquand de la Ville de Lyon.

Eu égard à la superficie des parcelles concernées, il vous est proposé d'approuver la cession de ces parcelles à l'euro symbolique conformément à l'estimation de France Domaine en date du 20 septembre 2019.

Il est rappelé que pour permettre ladite cession, les parcelles concernées doivent être préalablement déclassées du domaine public suite à leur désaffectation intervenue par arrêté du 17 octobre 2019.

Enfin, pour votre parfaite information, il est précisé que les frais de géomètre et les frais notariés afférents à cette opération seront pris en charge par Lyon Métropole Habitat.

Vu l'arrêté de désaffectation en date du 17 octobre 2019 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 20 septembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire du 9^{ème} arrondissement en date du 15 novembre 2019 ;

Vu le plan de division;

Vu le projet d'acte ci-joint;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1 Le déclassement des parcelles cadastrées AI 132 et AI 133 d'une superficie respective de 4 m² est prononcé.
- 2 La cession à l'euro symbolique de ces parcelles au profit de Lyon Métropole Habitat est approuvée.
- 3 Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant ainsi que tout document y afférent.
- 4 S'agissant d'une cession à l'euro symbolique, la recette sera imputée à la nature comptable 7788, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.
- 5 La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie cédée m²	Superficie totale EI m ²	Compte nature	Montant €	Observations
09130T001 (-02 et 03)	Parcelles de terrain (AI 132 et AI 133)	8,00	6 085,00	2113	38.20	Sortie constatée pour la valeur nette comptable

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY